Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
28 novembre 1991 – nº 1062
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Caisse commune

Depuis la semaine passée, plus de deux millions de personnes possèdent un abonnement demi-tarif à 110 francs (125 francs dès l'année prochaine), soit près d'un habitant de ce pays sur trois, ce qui est considérable. En abaissant le prix d'entrée sur le réseau suisse de transports publics, le «Borromini», comme il s'appelait lorsqu'il ne coûtait que cent francs, a attiré une nouvelle clientèle vers les trains et les bus et a contribué à redorer l'image quelque peu ternie des transports publics.

Deux millions de possesseurs, c'est bien plus que ce qui était escompté. Quant au nombre de voyageurs transportés, il a également connu une croissance importante, grâce au fameux demi tarif et à d'autres mesures décidées elles aussi en 1986 et qui concernent plus particulièrement le trafic des navetteurs, ces travailleurs qui se déplacent chaque jour pour se rendre à leur travail et qui encombrent les artères des villes à heures fixes. Le message du Conseil fédéral de 1986 prévoyait que «les mesures qui, dans la période d'essai de cinq ans, auront atteint le but recherché devraient être reconduites d'une manière définitive.» A la lecture de ces quelques chiffres, on pourrait donc conclure au succès de l'opération et en conséquence à son renouvellement.

Les choses pourtant ne sont pas si simples.

Vue sous un autre angle, l'expérience n'a pas apporté les résultats que l'on attendait d'elle, à savoir un transfert de la route au rail: s'il y a bien davantage de monde qui se déplace en train, il n'y en a pas moins sur les routes, bien au contraire. En résumé, on peut donc dire que les réductions tarifaires fédérales, comme celles accordées dans bon nombre d'entreprises urbaines, ont favorisé l'accroissement de la mobilité mais n'ont en rien contribué à diminuer la charge du trafic sur l'environnement.

Ce qui est sûr par contre, c'est que ces mêmes mesures ont contribué à détériorer la situation financière des entreprises de transport. Pour faire face à une clientèle en augmentation, elles sont en effet obligées d'améliorer leurs prestations au moment le moins favorable et le plus coûteux: aux heures de pointe. Et tout indique que cette tendance va se poursuivre. Les récentes études entreprises à Lausanne et à Genève arrivent en effet à la même conclusion: il faut convaincre un maximum de pendulaires d'utiliser les transports publics plutôt que leur voiture, et cela en jouant sur les cases de stationnement à disposition dans les villes et sur les feux disposés le long des voies d'accès. La relative fluidité routière espérée à l'heure de pointe sera donc réalisée en suréquipant coûteusement les transports publics pour qu'ils puissent répondre à une demande forte deux heures par jour et cinq jours par semaine.

Soit, mais alors pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Puisque les prétendus déficits des «collectifs» servent au bon fonctionnement des «privés» il faut en finir avec cette séparation arbitraire des comptes entre les deux systèmes. Quoi de plus normal que de mettre sous une même rubrique comptable ce qui est si intimement lié ? Et si le lobby automobile continue de s'opposer à une augmentation du prix de la mobilité, il faudra qu'il en accepte les conséquences: la paralysie des villes, le manque de moyens rendant impossible toute amélioration substantielle des performances des transports publics.

Les suites données à la motion Béguelin sur le financement du trafic public et privé dans les agglomérations par les taxes routières sont un pas dans le bon sens. Mais pour qu'il y ait véritablement transfert de la route au rail, il ne suffit pas de subventionner la mobilité en abaissant le prix des billets et des abonnements. Il faut aussi donner des indications claires à l'utilisateur au moment où il fait le choix de son moyen de transport. Notamment en intégrant dans le prix d'utilisation de la voiture le coût provoqué par le suréquipement des transports publics pour répondre à la demande de l'heure de pointe. Suréquipement dont profitent essentiellement ceux qui sont au volant d'une voiture.

PI

SÉCURITÉ

Les travaux d'Arnold

Nouvel épisode dans les suites laborieuses de l'affaire des fiches: la réorganisation du Ministère public fédéral.

(*jd*) Le Conseil fédéral avait décidé en avril déjà d'enlever au procureur de la Confédération la responsabilité de la police et de limiter sa fonction à l'accusation publique dans les causes qui relèvent du droit pénal fédéral. Une séparation demandée par la Commission d'enquête parlementaire dans son rapport final de 1989 et proposée également par l'entreprise Team Consult, appelée à l'aide par Arnold Koller pour réorganiser le Ministère public. Se trouve ainsi réalisée une proposition avancée dès 1957, à la suite de l'affaire Dubois — du nom du procureur de l'époque, un peu trop coopératif avec les services secrets français et qui s'est suicidé lorsque ses agissements ont été découverts —, reprise en 1960 par le libéral vaudois Louis Guisan puis en 1973 par le socialiste thurgovien Rolf Weber, mais vigoureusement combattue par le Conseil fédéral et la majorité du Parlement.

Aujourd'hui le Conseil fédéral fait un pas de plus puisqu'il envisage de confier les tâches fédérales de police à deux offices distincts: l'un chargé de prévenir et d'enquêter sur les délits de trafic d'armes et d'explosifs, de terrorisme, d'espionnage et d'extrémisme violent; l'autre responsable de la coordination des enquêtes dans des affaires qui relèvent de la compétence des cantons — notamment la lutte contre le trafic de stupéfiants — et de l'entraide judiciaire internationale. Deux remarques à ce propos. La première en forme de supplique: épargnez-nous, M. Koller, la dénomination d'office «pour la protection de la démocratie», alors qu'il s'agit tout simplement, pour ce qui est de la répression des délits fédéraux, d'une tâche de sécurité publique. La seconde en forme de question. Etait-il nécessaire de mandater une entreprise de conseil en organisation pour conclure que sa proposition de réunir en un seul office toutes les tâches de police de la Confédération n'était politiquement pas opportune ? Cette considération n'aurait-elle pas dû être faite d'emblée par le Conseil fédéral et imposée comme condition de travail aux experts privés ?

Malgré ces propositions, Arnold Koller ne parvient pas à convaincre de sa capacité à maîtriser les affaires de son département. Nous avons souligné à plusieurs reprises la gestion désastreuse de la consultation des fiches de police par les ayants droit — tergiversation, mauvaise volonté, conception maladive du secret. Ce sont maintenant les commissions de gestion qui critiquent vertement la manière dont a été conduite la réorganisation de la police fédérale: aucune conception nouvelle de la sécurité de l'Etat, une approche purement administrative sur la base d'une notion dépassée du rôle de la police. Les commissions de gestion notent par ailleurs que la police fédérale a toujours accès à l'ancien fichier, en violation des dispositions de l'ordonnance fédérale.

La situation n'est guère meilleure pour ce qui est de la lutte anti-drogue: les commissaires sont mécontents du fait que la banque de données fédérale, un outil indispensable pour coordonner et rendre plus efficace le travail des polices cantonales, n'est toujours pas en place.

En quelques années, Arnold Koller s'est acquis la solide réputation de glisser les dossiers les plus brûlants sous la pile. «Kolossal aufpassen !» telle est, semble-t-il, la devise du chef du département de Justice et police. Cette angoisse devant les décisions à prendre et les conflits qu'elles pourraient susciter paralyse l'action du département. Décidément, le professeur appenzellois était plus convaincant dans sa chaire de la Haute-Ecole de Saint-Gall. ■

MÉDIAS

En mouvement, partout

Nous poursuivons le survol commencé la semaine dernière avec quelques réflexions entendues lors de la journée des médias organisée à Berne, des perspectives tessinoises et un état des lieux de la radio locale lausannoise Acidule.

Scénarios alémaniques

(*cfp*) Les milieux de la presse alémanique s'interrogent aussi sur l'avenir. Ils observent et parfois communiquent les résultats. Ils sont plutôt pessimistes.

Pendant six heures d'un samedi de novembre, 200 personnes ont participé à Berne à une première journée des médias organisée par le quotidien de gauche et écologiste *Berner Tagwacht* et diverses associations de journalistes.

Retenons quelques éléments de ce qui s'est dit au sujet de la presse écrite en signalant que la question des médias électroniques a aussi été abordée.

Le moment fort, à notre avis, a été le débat qui a mis face à face les rédacteurs en chef des trois quotidiens bernois, le puissant *BZ* (123 640 ex.), le traditionnel *Bund* (61 825 ex.) et la *Berner Tagwacht* (11 000 ex.), en présence d'un rédacteur indépendant «trouble-fête» et sous la direction d'une meneuse de jeu de la Radio suisse alémanique.

La question principale était: n'y aura-t-il bientôt plus qu'un quotidien à Berne ? La réponse était que ce serait horrible, mais aucune garantie n'a été donnée que ce ne serait pas le cas. Dans un des exposés introduisant la journée, l'observateur des médias Jürg Frischknecht suggérait que le modèle lucernois, d'abord collaboration «tandem» sur le plan publicitaire, puis fusion des deux quotidiens liés, pourrait se réaliser grâce à la collaboration actuellement publicitaire de plusieurs quotidiens sous la désignation «swiss combi» avec, en définitive, un seul journal suisse — ajoutons alémanique — et des éditions locales. Mais le problème publicitaire n'est plus ce qu'il était, répondit le rédacteur en chef du *BZ* au rédacteur de la *Tagwacht* qui attribuait la répartition de la manne publicitaire aux agences zurichoises. *«Maintenant les campagnes principales sont décidées à New York, à Londres ou à Tokyo. Seuls des critères de réussite sont retenus. L'opinion des journaux a peu d'importance s'ils sont importants et dominants dans leur région économique de parution.»* Envisageant l'éventualité d'un quotidien unique, il se demande s'il y aura encoreune place pour un grand journal à Berne. A voir l'évolution de la presse aux Etats-Unis, Beat Hurni (*BZ*) a mis en garde contre le risque de réduire la qualité rédactionnelle en raison de la

ACIDULE

Le prix de la réussite

Entre une indépendance et des moyens limités d'une part, une plus grande aide et un agrandissement de l'aire de diffusion de l'autre, le cœur d'Acidule balance...

(*jg*) Quoi de neuf à Acidule, la radio locale de la région lausannoise, seule station de Suisse, faut-il le rappeler, à avoir été fondée il y a sept ans par la gauche politique et syndicale. Le budget, plus de 100 000 francs par année, est en équilibre et Acidule, en employant uniquement des bénévoles, a su conquérir sa place sur la scène lausannoise. Mais le fonctionnement quotidien est une véritable gageure; gérer une affaire aussi importante, avec plus d'une centaine de collaborateurs sans aucun salarié, relève de l'exploit permanent. Et la radio, faute de moyens pour commander des sondages avance dans le brouillard. Il y a un nombre respectable d'auditeurs, c'est sûr: les gens téléphonent, on en parle dans la rue, mais combien, quand et comment, personne ne le sait.

La ville de Lausanne a confié à Acidule le soin de constituer des archives sonores. On peut d'ailleurs se demander si le soutien des pouvoirs publics ne devrait pas devenir plus important. Au fil des ans, la radio lausannoise est devenue un véritable service public. Elle est la seule en Europe à diffuser en direct les débats d'un législatif communal. La qualité et l'impartialité de ses débats sont reconnues par tout l'éventail politique lausannois.

Le chef-lieu vaudois dépense plusieurs centaines de milliers de francs par année pour éditer un journal communal. Un soutien à Acidule, radio indépendante qui a le mérite d'exister et d'avoir fait la preuve de son utilité, ne serait-il pas un aussi bon investissement ? Une motion récemment déposée devant le Conseil communal demande un meilleur appui à Acidule.

Mais cela signifie aussi qu'Acidule se retrouve à la croisée des chemins. Un important soutien financier impliquerait, si ce n'est une «municipalisation», du moins un certain cahier des charges à respecter. Le capital d'Acidule doit-il rester entre les mains de la «gauche» ou doit-il s'ouvrir plus largement ? Mais dans ces conditions, qu'en serait-il de l'indépendance des rédacteurs et comment la maintenir ? Autant de questions auxquelles le comité de la radio sera sans doute confronté assez tôt.

Mais il y a d'autres problèmes. Acidule ne cherche pas à être une radio de compagnie que l'on écoute tout au long du jour. Les émissions sont très spécialisées, très ciblées. Les relations avec les autres radios locales n'en sont pas facilitées. C'est ainsi qu'elles ont, en toute confraternité, exclu Acidule du pool publicitaire constitué en Suisse romande. Raison invoquée: Acidule ne couvre pas suffisamment son marché et n'est pas en mesure d'apporter assez de publicité aux autres émetteurs. Il est vrai que la station lausannoise gêne. Elle ne cherche pas forcément l'audience maximale et privilégie la réflexion. On ne voit pas en quoi un annonceur serait rebuté, mais les consœurs, elles, sont visiblement irritées.

Et puis, il y a la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision. Elle entre en vigueur en 1992 et les concessions pour les radios locales doivent être attribuées définitivement en 1993. C'est le nouvel Office fédéral de la communication, établi à Bienne, qui se chargera du choix. Les PTT, soucieux du partage des fréquences, proposent que les radios locales deviennent des stations régionales. Ils suggèrent que pour le canton de Vaud des émetteurs de forte puissance soient installés à Evian et Moudon. Et les désirs des PTT, on le sait , sont souvent des ordres !

Acidule devra-t-elle devenir une radio cantonale ? L'inauguration récente d'un deuxième studio donne à la station les moyens techniques de passer à un échelon supérieur. Mais il faudra peut-être alors rechercher un financement cantonal et le problème de la professionnalisation risque de se poser de façon encore plus cruciale. ■

---

baisse des ressources. Il n'y a outre-Atlantique plus que le 17% de la population qui lise encore un quotidien.

Ajoutons que Peter Ziegler (*Bund*) s'est dit persuadé que son journal existera encore dans cinq ans et il a déploré que *«Bâle se soit appauvri»* lors de la création de la *Basler Zeitung* par la fusion de deux quotidiens de tendances différentes.

Quelques remarques amusantes. Richard Muller (Tagwacht) a dit que face à des éléphants et des rhinocéros, son journal est une gerboise; Heinz Däpp, journaliste indépendant critique, a comparé le *Bund* au musée du Ballenberg, la *Tagwacht* au panda, en voie de disparition, et le *BZ* à la chaîne de restaurant Mac Donald.

Il est possible qu'une deuxième journée des médias soit organisée l'an prochain à Berne. Ce serait nécessaire pour suivre l'évolution en cercle ouvert. L'exemple autrichien n'est pas si éloigné. Après la disparition de la socialiste *AZ* il ne reste plus que dix-sept quotidiens avec une rédaction complète. En 1953, la presse indépendante et la presse proche d'un parti se partageaient le marché- Actuellement, 95% du marché sont le fait de la presse indépendante. Déjà le modèle romand de fusion est commenté par la *Sonntags Zeitung* dont le rédacteur économique se demande s'il serait valable pour la Suisse alémanique et évoque certaines ententes possibles. ■

TESSIN

Gratuit et politique

(*cfp*) *L'Eco di Locarno* signale plusieurs projets journalistiques au Tessin. *La Gazzetta ticinese* au passé prestigieux et au présent douloureux pourrait devenir un journal local de Lugano, publié le soir et porte-parole des libéraux-radicaux locaux.

Ce serait un moyen de retrouver une audience actuellement disputée par la Lega. Le patron de ce mouvement projette l'édition d'un quotidien du soir qui pourrait s'appeler *Lugano sera* et serait distribué gratuitement également dans les aires urbaines de Varese et de Côme, d'où viennent de nombreux frontaliers. Gratuit veut dire financement par la publicité comme l'hebdomadaire dominical *Il Mattino* et, grâce au fort tirage, une certaine pression sur les annonceurs peut s'exercer.

Enfin les difficultés de la gauche ont aussi un effet sur le quotidien *Libera Stampa* alors que le PSU paraît disposé à élargir l'audience de son hebdomadaire, peut-être selon le modèle alémanique de la *WoZ*, et cela au printemps prochain. Les différentes sensibilités de gauche auront, certainement, peine à trouver un commun dénominateur.

Tous ces projets coûteront cher. Y a-t-il assez de moyens mobilisables et de lecteurs potentiels ? ■

CULTURE

Mais où sont passés radio et télévision ?

Le Conseil fédéral propose un nouvel article constitutionnel sur la culture. Il «oublie» la radio et la télévision.

(*ag*) En août 1991, une initiative populaire dite «en faveur de la culture» était déposée. Elle préconisait un financement de «cette tâche» par une dotation affectée, soit le 1% des dépenses totales prévues dans le projet du budget fédéral. Le Parlement, suivant le message du Conseil fédéral d'avril 1984, lui opposait un contre-projet accordant en deux lignes à la Confédération une compétence très générale en ce domaine. L'article septies (numérotation poétique d'une Constitution rapiécée) affirmait que «La Confédération peut soutenir l'encouragement de la culture par les cantons et prendre ses propres mesures».

En septembre 1986, le peuple écartait l'initiative, nettement, et le conte-projet, moins catégoriquement (548 000 oui contre 670 000 non). Peut-être aurait-il été accepté avec la nouvelle disposition constitutionnelle permettant de voter deux fois «oui», puis de choisir entre les deux modifications du régime en vigueur. Mais elle ne fut ratifiée que quelques mois plus tard (avril 1987).

En 1991,tout recommence, mais à la seule initiative du Département fédéral de l'intérieur. Un nouveau message, après consultation, est prêt à l'envoi.

A qui s'étonnerait de cette obstination, il faut faire remarquer que les activités culturelles de la Confédération n'ont pas cessé après le vote négatif, et personne ne s'en est, chez les opposants, offusqué.

La rénovation des monuments historiques d'importance nationale touche toujours sa subvention fédérale. Pro Helvetia a vu ses budgets fortement augmentés. Le Musée national va s'installer à Prangins. La Bibliothèque nationale prépare son informatisation.

Au vu de cette pratique, il semble naturel que les tâches d'ores et déjà assumées reçoivent une base constitutionnelle claire.

L'accompagnement idéologique

Chaque époque prononce le mot culture avec son accent propre.

L'helvétisme de 1890 mit en place, dans une idéologie d'autant plus vieux-suisse que le pays s'industrialisait et s'urbanisait, le Musée national. Il suffit de le parcourir aujourd'hui pour mesurer la distance d'époque.

Pro Helvetia déjà (significatif le choix de cette raison sociale) marquait à l'origine une volonté de résistance face aux dictatures et aux dangers de 1939.

Dans les années 1980, tout est culture. Les artistes et créateurs nient leur spécificité, préjugée élitaire, pour conférer à chacun une égale dignité. A cette date le Conseil de l'Europe définit la culture en ces termes: *«Tout ce qui permet à l'individu de se situer vis-à-vis du monde, de la société et aussi du patrimoine culturel; tout ce qui le met à même de mieux comprendre sa situation pour pouvoir éventuellement agir en vue de la modifier.»*

Aujourd'hui les baba-cool ont pris de l'âge. Le 700e a montré les limites de la culture officielle: l'échec des grandes machines a été quasi général; le soutien aux œuvres critiques a eu pour premier effet de désamorcer leur force abrasive, et souvent le copinage a sévi.

Mais il demeure que la prospérité a favorisé, dans les domaines traditionnels, une extension culturelle (musées, opéra, théâtre, danse, musique). On perçoit avec le retournement conjoncturel un essoufflement financier. Le problème se pose donc à nouveau en termes classiques.

Le sujet culturel ouvre, dans un domai-

Relevé hebdomadaire des 25 émissions les plus regardées en Suisse romande

(Semaine du 11 au 27 novembre 1991)

rang	date	heure	chaîne	émission	foyers en %
1.	12.11	19h30	TSR	TJ-Soir	44,3
2	11.11	19h59	TSR	Météo	42,1
3.	14.11	20h11	TSR	Temps présent: Le droit d'aimer	37,4
4.	13.11	19h55	TSR	Football: Roumanie-Suisse	32,5
5.	17.11	18h32	TSR	Fans de sport (Dimanche)	31,1
6.	17.11	20h06	TSR	Nous y étions	29,7
7.	12.11	20h50	TF1	La Cuisine au beurre	28,3
8.	14.11	21h19	TSR	Columbo	25,3
9.	11.11	20h17	TSR	Spécial cinéma: «Manon des Sources»	24,9
10.	12.11	20h11	TSR	Mardis noirs: «Le système Navarro»	23,6
11.	17.11	20h54	TSR	Inspecteur Derrick	23,4
12.	15.11	20h11	TSR	Tell quel: Attentat à Thoune	23,1
13.	16.11	20h10	TSR	Carnotzet	22,7
14.	11.11	19h02	TSR	Journal romand	22,6
15.	13.11	20h09	TSR	A bon entendeur	21,9
16.	15.11	18h33	TSR	Top Models	19,8
17.	17.11	20h50	TF1	Pinot Simple Flic	18,6
18.	16.11	19h06	TSR	Le fond de la corbeille	18,5
19.	13.11	17h40	TSR	Rick Hunter	16,1
20.	13.11	20h50	TF1	Sacrée soirée	15,3
21.	15.11	20h45	TSR	Une Femme parfaite	14,5
22.	15.11	18h50	TF1	Santa Barbara	14,1
23.	15.11	20h45	TF1	Tous à la Une	13,4
24.	17.11	12h45	TSR	TJ-Midi	13,2
25.	17.11	12h25	TF1	Le juste prix	13,0

Pour les émissions quotidiennes et les séries, on ne retient que l'édition ou l'épisode le plus regardé de la semaine.
Source: Panel Telecontrol SSR/UGA

Ce relevé publié à titre d'exemple montre que la Télévision suisse romande a un «taux de pénétration» élevé, plus de quatre ménages sur dix étant branchés sur cette chaîne pour les informations et le magazine Temps présent. L'audience de sa principale concurrente, TF1, reste relativement limitée.

Le projet d'article constitutionnel mis en consultation à la fin de l'année dernière par le Département fédéral de l'intérieur se présente comme suit:

1. La Confédération et les cantons contribuent dans les limites de leurs compétences à sauvegarder l'héritage culturel du pays, à encourager la diversité et le développement culturels, ainsi qu'à renforcer la compréhension des valeurs culturelles communes.
2. La Confédération peut soutenir les cantons, les communes et le secteur privé dans leurs efforts visant à sauvegarder les biens culturels et à encourager la création culturelle. Ce faisant, elle tient aussi compte des intérêts culturels des régions peu favorisées.
3. La Confédération complète les efforts des cantons, des communes et du secteur privé par des mesures ciblées, notamment en vue:
a) de favoriser les échanges culturels avec l'étranger;
b) d'assumer des tâches culturelles d'importance nationale.

ne sensible, le débat fédéraliste. La qualité d'un article constitutionnel serait d'éviter toute erreur d'interprétation. Or le nouveau texte mis en consultation (voir l'encadré) prévoit le soutien direct de la Confédération aux communes. Cette immédiateté a toujours été, à juste titre, refusée; l'interlocuteur de la Confédération, ce sont les cantons. Le texte de 1984 ne commettait pas ce faux pas.
L'article constitutionnel gagnerait en intérêt s'il ciblait de manière claire les tâches fédérales non contestées, notamment:
• les relations culturelles avec l'étranger,
• l'encouragement des échanges culturels entre les régions,
• la sauvegarde des monuments d'importance fédérale,
• l'aide aux institutions et aux organisations assumant des tâches suprarégionales.
Sans un cadrage précis se rouvrira comme une plaie mal fermée le débat sur les compétences. Le texte proposé qui introduit à la fois une compétence ciblée et une compétence tous azimuts a toutes les chances d'entretenir la confusion.

Radio et télévision

Il est deux secteurs qui sont de compétence fédérale et qui sont, on ne sait pourquoi, omis dans une réflexion générale sur la culture: la radio et la télévision.
Ce sont d'abord des «véhicules» qui ont une force de pénétration exceptionnelle. Sans être voués à la culture, puisqu'ils ont leurs objectifs propres, ils la côtoient sans cesse. La radio est liée à la musique et partiellement au théâtre; la TV est proche du cinéma, du théâtre et des arts de scène.
Cette proximité a créé des liens matériels: la radio est un soutien des orchestres, les comédiens font du cachet à la radio ou à la TV. Or ces liens sont mis à l'épreuve des compressions budgétaires que subissent ces médias. C'est notamment le cas pour les orchestres.
Au lieu que la Confédération songe à se mêler d'un peu tout, il serait préférable qu'elle assume clairement cette tâche.
Les émissions que l'on pourrait qualifier de culturelles ne sont pas les préférées du grand public. D'où la tentation pour les responsables de la radio et de la TV de concentrer leurs efforts et leurs moyens sur des émissions qui peuvent soutenir la concurrence des postes et des chaînes françaises. Il serait naturel qu'ils reçoivent une indemnisation pour leurs prestations culturelles d'intérêt général, dont il ne serait pas difficile de définir le cahier des charges.
Le suprarégional dont on parle tant, c'est la radio et la TV qui l'assument au premier rang. Qu'est-ce qu'un article sur la culture qui ne prend pas en compte ces médias ?
Il est à craindre dans ces conditions que le débat de 1991 ne soit, dans un autre climat, qu'une «reprise» de celui de 1981. ■

PTT

Assez de sous, des vacances !

(*pi*) En période de difficultés de recrutement, les PTT ont proposé l'introduction d'un «horaire à la carte» à leurs employés: ils auraient le loisir de travailler davantage pour obtenir plus de vacances ou une rémunération plus élevée, voire une combinaison des deux. Un questionnaire a été adressé aux employés de quatre directions; les résultats confirment ce que l'on pouvait imaginer: les employés ne sont guère intéressés par une augmentation de leur salaire, mais plutôt par une ou deux semaines de vacances supplémentaires: 84% des personnes favorables à un horaire à la carte sont en effet prêtes à travailler 43 ou 44 heures par semaine en échange de vacances ou de jours de congé supplémentaires. 13% seulement des employés souhaitent travailler plus pour gagner davantage, alors que 3% souhaitent une compensation en jours de congé et en argent.
Les résultats de ce sondage devraient donner de précieuses indications aux syndicats: si la semaine de 40 heures demeure une revendication fondamentale, surtout en comparaison avec les pays qui nous entourent où elle est plus que réalisée, il reste à voir si la réduction du temps de labeur doit être répartie sur la journée de travail (8 heures par jour) sur la semaine (par exemple 4,5 jours de travail au lieu de 5) ou sur l'année (une ou deux semaines de vacances ou jours de congé supplémentaires). ■

EN BREF

Comment se porte l'initiative du PDC en faveur du service civil ? Le secrétaire général Iwan Rickenbacher a réuni, avec ses amis, 155 signatures en une matinée à Brigue. Le Parti a promis trois bouteilles de vin rouge de la cave du PDC à ceux qui enverraient au moins autant de signatures au Secrétariat général.

Il conviendrait surtout de ne pas se faire d'illusions. Le secrétaire général d'une fédération de fonctionnaires postaux, Erich Widmer, l'a dit clairement à l'assemblée générale: l'idée que le tarif unique pour le courrier permettrait son traitement comme l'actuel courrier A ne doit pas s'accréditer. «S'il n'est pas possible de distribuer tout le courrier A, sans exception, le jour suivant, il ne faut pas s'imaginer que ce sera le cas pour une lettre normale. »

La date à ne pas oublier. Il y a cent ans, en décembre, que le radicalisme suisse a commencé à partager le pouvoir en ouvrant la porte du Conseil fédéral au Lucernois Josef Zemp (KK).

TOURISME VAUDOIS

La fuite en avant

Le tourisme vaudois est malade et, à défaut d'avoir de bon médecins, il dispose de généreux mécènes.

(*pi*) Le Grand Conseil a voté la semaine passée une modification de la loi sur le tourisme et prévu un engagement de l'Etat pour une septantaine de millions. Au programme, la réfection et l'amélioration des infrastructures des stations du Jura et des Préalpes. Sans aborder le fond du problème — quel type de tourisme voulons-nous ? — le Grand Conseil s'est borné à alléger, par rapport au projet gouvernemental, la part de financement des communes au détriment de celle du canton.

Une réflexion plus approfondie sur le tourisme reste cependant d'actualité: ne pouvant concurrencer les stations valaisannes mieux situées, faut-il rénover des installations qui n'ont pas réussi à dégager les sommes nécessaires à leur renouvellement ? Et faut-il continuer à doter d'équipements hivernaux de pointe des stations financièrement chancelantes, au risque de compromettre une nécessaire diversification ?

Les députés ont répondu oui sans hésiter, allant même jusqu'à augmenter la taxe de séjour qui alimente le Fonds d'équipement touristique, moyen d'obliger les établissements de plaine à financer des installations en montagne.

Le tourisme est certes pourvoyeur d'emplois dans des régions économiquement fragiles, mais il n'existe guère d'indications sur le nombre d'emplois créés par franc investi, ni sur la qualité de ces postes de travail. On sait que le tourisme d'hiver, plus particulièrement en hôtel, est en recul, la clientèle se laissant séduire par des destinations plus exotiques et lointaines ou rentrant chez elle après une journée de neige. Dans ces conditions, il est nécessaire que les sommes qui seront investies par l'Etat le soient en respectant quelques principes. Le dossier très complet paru dans *La Vie économique* nº 12/90 pourra servir d'utile référence (les citations en italique qui suivent sont extraites de ce dossier).

• Eviter de suréquiper des régions et faire des choix. Il n'est pas indispensable que chaque station possède une gamme complète d'installations.

• Miser sur une meilleure qualité de ce qui existe déjà. Pour ce qui est des remontées mécaniques, les interventions devraient se limiter à améliorer l'accès aux grands domaines skiables existants où l'enneigement est assuré. Avant de construire de nouveaux hôtels, ils serait nécessaire d'adapter l'offre actuelle. *«Il s'agit, économiquement parlant, moins de viser une nouvelle augmentation des nuitées qu'une augmentation des chiffres d'affaires, compte tenu des données naturelles et sociales.»* (Claude Kaspar, président de la direction de l'Institut du tourisme à l'Ecole des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall.) *«Il n'y a pratiquement qu'une seule voie qui conduise au succès: la croissance qualitative dans l'offre touristique ainsi que la renonciation aux extensions de capacité, pour des raisons d'ordre économique, et* [la renonciation] *à la mise en valeur et à l'équipement de nouveaux territoires pour des motifs de nature écologique.»* (Paul Messerli, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Berne.)

• Abandonner toute velléité d'équipement uniquement hivernal dans les stations de basse et moyenne altitude et miser sur une diversification: l'accueil des skieurs de fond et des touristes d'été ou d'automne est encore souvent déplorable. L'infrastructure para-hôtelière n'est généralement pas accueillante parce que construite rapidement en période d'euphorie, sans trop se soucier de son intégration dans le site et dans le but principal de fournir du travail à l'entrepreneur de la région. Dans le même ordre d'idée, éviter les aménagements hivernaux risquant de compromettre le tourisme en d'autres saisons. Les Vaudois semblent ne pas vouloir tirer profit d'une évolution que constate Klaus Hug, directeur de l'OFIAMT: *«La Suisse a acquis une longueur d'avance sur ses concurrents étrangers dans le domaine des vacances écophiles, proches de la nature, en percevant très tôt la vague nouvelle de demandes dans ce domaine.»*

En l'absence d'un cahier des charges clairement adopté par le Grand Conseil, rien n'empêchera de continuer à financer des gouffres à millions tel l'équipement du glacier des Diablerets. ■

Taux d'occupation des hôtels et établissements de cure suisses en 1989

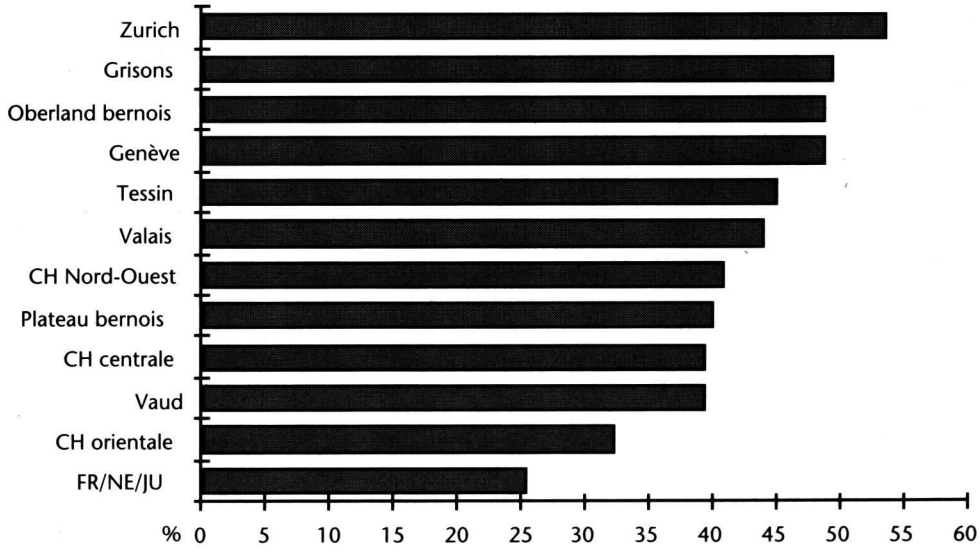

La comparaison ci-dessus montre que la capacité hôtelière vaudoise figure parmi les moins bien rentabilisées du pays.

Source: Office fédéral de la statistique

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les blancs surprenants du dictionnaire

Je vous parlais, voici quinze jours, de cette malheureuse méconnaissance du domaine allemand dont sont affligés nos amis français, mais nous tout aussi bien...

A cet égard, le *Dictionnaire des littératures suisses* paru récemment fournit un bon exemple.

Qu'attend-on d'un dictionnaire ? Des renseignements, aussi nombreux et aussi précis que possible. Que A. déclare que X. est le plus grand écrivain vivant, je m'en f..., comme dirait Flaubert. Que B. professe que le meilleur livre d'Y., c'est tel ou tel roman, je m'en contref... Que C. estime que les livres de Z. se distinguent par «leur intériorité maussade», je m'en archif...

Ce que je désire savoir, c'est ce qu'ils ont écrit, s'ils ont été traduits (en allemand, en italien, en français, selon le cas), car enfin je suis Suisse. De ce point de vue, le *Dictionnaire* est médiocre, voire insuffisant.

Poussé par mes manies, j'ai voulu savoir ce qu'on disait de Jakob Schaffner, écrivain bâlois (1875-1944) de grand talent, hélas devenu nazi pour Dieu sait quelles raisons (sans que son œuvre en ait été affectée), auteur d'un monumental roman plus ou moins autobiographique, *Johannes* — une tétralogie, comme le dit le *Dictionnaire*. Or, de cette tétralogie, je possède les trois premiers volumes, Schaffner ayant péri à Strasbourg au cours d'un bombardement, juste avant que ne paraisse le quatrième et dernier tome. Depuis, je n'ai jamais pu me le procurer, j'ignore s'il a paru, si le manuscrit existe quelque part, éventuellement les épreuves... Le *Dictionnaire* n'en dit rien. Côté traductions, néant, alors qu'un autre roman de Schaffner, *Konrad*, a été traduit pour Rencontre par le musicologue veveysan Roman Goldron, alias Burckhalter.

De mon cher Diggelmann, la traduction que j'ai faite avec mon père de *L'Interrogatoire de Harry Wind* est indiquée — merci — de même que *Le Jardin de Filippini* et *Ombres, journal d'une maladie* — mais *L'Héritage*, traduit par Eric Schaer, lui-même romancier, est ignorée. Or *L'Héritage* est un roman qui nous importe tout particulièrement, consacré qu'il est à l'antisémitisme en Suisse et à la chasse aux sorcières... D'où pas mal de remous, à l'époque.

De Dürrenmatt, toute une série de traductions — cependant les autres pièces radiophoniques traduites par Jean-Pierre Porret, assez souvent jouées, ont été oubliées.

De Meinrad Inglin sont retenues une traduction en italien et une en romanche — mais ce travail de Romain de Michel Mamboury, la traduction du *Schweizerspiegel — La Suisse dans un miroir*, 530 pages grand format, l'Aire 1985, n'est pas mentionné.

De Keller, *L'Epigramme et Henri le Vert* — mais une seule nouvelle *Romeo et Juliette au Village*, alors qu'une bonne demi-douzaine ont été traduites.

D'Otto F. Walter enfin, trois traductions: *La dernière Nuit*, *Le Temps du faison*, à paraître (?) et *Monsieur Tourel*. En revanche, cet autre travail de Romain de Michel Mamboury (qui n'a pas de chance !), les 343 pages de *L'Ensauvagement*, paru en 1989 à l'Aire, n'est pas indiqué. Etc.

Après quoi, il ne restera plus qu'à entonner l'air de la francophonie menacée par Berne et par Zurich — soit dit en passant, la part accordée aux Romands est proportionnellement la part du Lion ! — et à parler du mur de rösti... ■

ici et là

L'Association romande de Solidarité Mères des objecteurs organise une manifestation le samedi 30 novembre 1991, à 15 heures, place Saint-François, à Lausanne. A l'occasion de la **journée mondiale des prisonniers pour la paix**, l'Association rappelle que les objecteurs de conscience sont aussi des prisonniers pour la paix. Adresse utile: Association romande de Solidarité Mères des objecteurs, case postale 187, 1907 Saxon.

COURRIER

Quelle Suisse ?

Dans l'article intitulé «Appel» paru dans *DP* du 21 novembre dernier, votre rédaction rapporte la position de quelques «éléphants» du parti socialiste qui s'opposent à la cueillette des signatures contre l'adhésion de la Suisse au FMI.

Je suis personnellement plutôt d'accord avec leurs arguments, mais n'y a-t-il pas une part d'angélisme dans cette attitude d'ouverture ? Lorsqu'ils disent que «la Suisse» doit adhérer au FMI, se posent-ils réellement la question de ce qu'est cette Suisse ?

S'agit-il de sa population, de sa nomenklatura bancaire, de ses «milieux économiques» à la mode du Triangle d'or ? Et surtout, quels indices avons-nous que les représentants de «la Suisse» auprès du FMI influenceront réellement ce dernier dans le sens d'une politique respectueuse des critères écologiques et sociaux auxquels *Domaine public* semble généralement donner la préférence ?

Qui seront ces représentants et dans quels cercles seront-ils choisis pour que l'on puisse penser que leur action sera propice à une évolution économique mondiale ménagère de l'environnement ?

Il me paraîtrait intéressant que vous abordiez cette question, qui se pose finalement lors de chaque discussion entourant l'adhésion de «la Suisse» à une collectivité supranationale. L'entrée à l'ONU ou à la CE sont également des cas d'école à ce point de vue, et une réponse convaincante aiderait à faire avancer la cause de ceux qui rêvent d'une ouverture solidaire et écologique sur le monde.

Pierre Santschi,
Lausanne

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jeanlouis Cornuz
Abonnement: 70 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP**: 10-15527-9
Composition et maquette: Monique Hennin Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

SOL

Redresser la barre sans tarder

(jd) Le rapport final du programme national de recherche 22 «Sol» livre un constat accablant: nous malmenons le sol, support des activités humaines, mais aussi de la diversité des paysages et de la multiplicité des formes de vie végétales et animales (DP nº 1061). Les chercheurs ne se sont pas contentés de dresser le catalogue de nos errements; ils proposent toute une série de mesures.

• ***La densification des zones construites.*** La capacité des zones construites doit être utilisée en priorité avant d'équiper de nouvelles zones à bâtir. Les communes peuvent favoriser cette évolution en édictant des réglementations spéciales et simplifiées pour la rénovation des bâtiments et la densification des zones d'habitation. Parallèlement, le développement des zones à bâtir doit être strictement limité et, à moyen terme, les surfaces constructibles seront contingentées. La coordination des plans directeurs cantonaux des transports et de l'urbanisme, tout comme des prix plus élevés des carburants, favoriseront la réalisation d'un réseau d'agglomérations densifiées reliées par des transports publics, seuls à même d'économiser le sol.
Afin de rendre plus transparent le marché foncier, il s'agit de publier les transactions et leur prix. La plus-value résultant de la densification des agglomérations sera prélevée de manière proportionnée pour financer des tâches publiques d'infrastructure.

• ***La chasse aux poisons.*** Les données concernant les atteintes au sol par des substances toxiques sont encore extrêmement lacunaires. Il s'agit de mettre en place rapidement un réseau d'observation permettant d'établir des bilans et de combattre à la source les pollutions les plus graves, à savoir celles qui ne sont pas ou que très difficilement réversibles. Une taxe de 50 à 100% du prix de vente actuel sur tous les engrais minéraux devrait inciter à un usage plus ménager de ces produits et à une utilisation accrue des engrais de ferme.

• ***Une agriculture écologique.*** L'agriculture ne peut plus se limiter à la seule production de biens alimentaires; elle remplit une fonction essentielle d'entretien du sol et des paysages. La formation et les services de conseil agricoles n'ont pas encore suffisamment intégré cette fonction. Par ailleurs tout le système des prix agricoles et des subventions, basé trop unilatéralement sur la fonction de production, doit être revu à la lumière des responsabilités de l'agriculture dans la protection des sols. A cet égard les paiements directs joueront un rôle important.

• ***De la nature pour la nature.*** L'expansionnisme humain met en péril de mort nombre d'espèces animales et végétales. Il est urgent de doubler la superficie des zones naturelles et de fixer ces dernières dans un plan, à l'instar de ce qui a été fait pour les terres cultivables, et de reconnaître ainsi qu'elles ont une existence tout aussi légitime que les zones industrielles ou agricoles. ■

Des perdrix sans abri

En Suisse, la perdrix grise est en voie d'extinction parce que son habitat, la zone agricole, est par trop appauvri du fait de l'évolution des modes de culture. Dans la campagne genevoise, un projet qui doit prochainement démarrer vise à enrichir le biotope agraire afin de sauver l'espèce. Il s'agit de reconstituer de micozones naturelles au milieu de la zone agricole. Vingt-sept surfaces d'une dizaine de mètres de largeur et longues parfois de plusieurs centaines de mètres ont été réservées dans une zone de 3 km²; elles couvrent une superficie de 5,7 hectares qui sera laissée en jachère durant deux ans au moins. Participent à l'opération la Station ornithologique suisse qui dirige le projet et en assure le suivi scientifique, le service cantonal compétent qui procède aux démarches auprès de la Confédération, la Chambre d'agriculture qui gère les contrats passés avec les agriculteurs et une vingtaine de ces derniers qui ont accepté d'aménager ces zones-abris sur la base d'une compensation de 4500 francs par hectare.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Fermeture égoïste du Conseil fédéral

(*pi*) Le Conseil fédéral fixe chaque année le nombre de permis accordés à des travailleurs étrangers, ce qu'il fit le 1er novembre pour les douze mois à venir. L'Union suisse des arts et métiers (USAM), de tendance plutôt conservatrice, sait se montrer novatrice quand ses intérêts sont en jeu. Concernant les travailleurs étrangers et pour d'évidentes raisons opportunistes, elle a toujours adopté une attitude des plus libérales (sauf évidemment en ce qui concerne l'abolition du statut de saisonnier). En période de consultation, l'USAM avait ainsi proposé que les frontaliers français, comme les Allemands et les Autrichiens, puissent demeurer trois jours par semaine en Suisse. Le Conseil fédéral n'est pas entré en matière. De même, l'USAM souhaitait que les apprentis soient retirés des contingents de travailleurs étrangers, les patrons hésitant à utiliser un permis pour un jeune inexpérimenté. Même refus.
En cette période de rapprochement européen, ce manque d'ouverture est surprenant. Concernant plus particulièrement les apprentis, il ne serait que justice que la Suisse participe activement à la formation professionnelle des habitants des zones frontalières et qu'elle ne se contente pas de puiser dans un réservoir de main-d'œuvre dont les études ou l'apprentissage ne lui ont rien coûté. Elle pourrait aussi encourager la formation d'apprentis des pays d'Europe de l'Est ou du tiers monde en adoptant une réglementation qui ne défavorise pas les patrons disposés à jouer le jeu. Au lieu de cela, le Conseil fédéral a confirmé une attitude égoïste se limitant à encaisser les bénéfices d'une formation dispensée par un pays voisin. ■